

Communiqué de presse « Contrat pour la mise à niveau du Tapis »

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur de l'artisanat (vision 2015), Monsieur le Premier Ministre a présidé le vendredi 12 février 2010 au siège de la Primature la cérémonie de signature du contrat programme relatif à la mise à niveau du tapis traditionnel entre le Gouvernement et l'Association Nationale des Producteurs et Négociants du Tapis Traditionnel Marocain.

Ce contrat programme qui s'étale sur le période 2010-2015 porte sur une série de mesures et d'actions relatives aux axes suivants:

- La mise à niveau de la chaîne de production des entreprises et des mono artisans par la mise en œuvre de programmes d'accompagnement et d'appui technique et de modernisation des techniques de production et de gestion ;
- Le renforcement des capacités des ressources humaines par la mise en œuvre de programmes de formation ;
- L'appui à la commercialisation et à la promotion par la réalisation d'un programme promotionnel au niveau du marché intérieur et le ciblage des marchés extérieurs potentiels ;
- L'organisation des acteurs du secteur notamment par l'accompagnement des mono artisans pour s'organiser en groupements professionnels ;
- La réalisation de programmes relatifs à l'amélioration des conditions sociales des travailleurs dans le secteur.

Dans son allocution, Monsieur le Premier Ministre a insisté sur le rôle que doit jouer le secteur du tapis traditionnel en tant réservoir de création de l'emploi et vecteur important en matière de préservation du patrimoine national et de développement rural.

Monsieur le premier Ministre a invité les professionnels du secteur du tapis à se mobiliser activement au côté de l'Etat pour la mise en œuvre des chantiers du contrat programme en vue de repositionner le secteur dans le tissu économique national.